



N° d'affichage :

SEC/2018/02/SEC/2018/04/02

COMMUNE DE DESHAIES

Conseil Municipal du 23 Mars 2018

Membres en exercice :	27
Membres présents :	18
Suffrages exprimés :	20
Votes Pour :	18
Votes Contre :	1
Abstention :	1

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 23 Mars 2018, suite à la convocation du 15 mars, le Conseil Municipal de Deshaies s'est réuni en Mairie, à dix-huit heures trente minutes à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame le Maire, Jeanny MARC.

Sont présents : MARC Jeanny, GUILLAUME Alphonse, BERNIER Maritza, MANIOC Alain, OPET Ghislaine, BARRE Augustina, NICOISE Robert (respectivement, Maire, 1er, 2ème, 3ème, 4ème, 6ème et 7ème adjoint), APPOLINAIRE Lionel, GAMIETTE Julien, GAMIETTE Myonnette, CARENE (née VALLUET) Marie-Yvonne, MICHALON Irmine, JUDITH (née GOUBIN) Villard, ALIDOR Fritz, SOMMEIL Nicole, VALLUET Odette, BALZINC Théogat, FLÉMIN Félix (Conseillers municipaux).

Absents excusés : PHILÉTAS Christina (Procuration à Monsieur GUILLAUME Alphonse), MORVAN Philippe (Procuration à Madame BARRE Augustina), MATHIASIN Max, MOBETIE Marie-France (conseillers municipaux).

Sont absents : GOUBIN Fred, MOUILA Gladys, SABAS Sydney, GAMIETTE Liliane, JEAN (née SABAS) Lydie, (5ème adjoint, conseillers municipaux).

Secrétaire de séance : Julien GAMIETTE.

Ont assisté : Directrice Générale des Services : Mylène LACIDES

Secrétaires Administratives

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de l'affichage et de la réception en Préfecture

Deshaies, le 26/03/2018

Le Maire

Jeanny MARC



Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication

AFFECTATION DU COMPTE DE RESULTAT 2017 « BUDGET PRINCIPAL »

EXPOSÉ DES MOTIFS :

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que l'approbation du compte administratif 2017 au conseil municipal de ce jour, a fait apparaître le résultat de la section de fonctionnement.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L-2311-5, il revient à l'assemblée délibérante d'affecter ce résultat.

Considérant que le Compte Administratif 2017 présente :

- Un excédent de la section de fonctionnement de 228 764.07 €

Considérant les dépenses à couvrir en investissement et en fonctionnement,



N° d'affichage :

SEC/2018/02/SEC/2018/04/02

COMMUNE DE DESHAIES

Conseil Municipal du 23 Mars 2018

DISPOSITIF DÉCISIONNEL

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de madame le Maire,

DÉCIDE, à la **MAJORITÉ (1 Opposition, 1 Abstention)**.

Article 1 : **D'AFFECTER** le résultat du compte administratif de 2017 du budget « principal » pour un montant de 228 764.07 € :

✓ Au 002 en excédent reporté à la section de fonctionnement.

Article 2 : De lui **DONNER** pouvoir pour signer les actes s'y rapportant.

Article 3 : Madame le Maire et le Trésorier Municipal sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Deshaies, le 26 mars 2018

Ont signé au registre tous les membres présents
Pour expédition conforme



Le Maire

Jeanny MARC